

A/s : Discours d'ouverture à la conférence internationale à l'occasion de la 30^e commémoration du génocide des Tutsi du Rwanda, le 22 mai 2024 à l'auditorium du Palais de la Paix

Madame la Présidente du Mécanisme [international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux],

Monsieur le Procureur général du Rwanda,

Monsieur le Procureur de la République antiterroriste adjoint,

Monsieur le Procureur adjoint de la Cour pénale internationale,

Monsieur le Professeur,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Cher Olivier,

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir aujourd'hui dans l'enceinte du Palais de la Paix, pour cette conférence internationale intitulée « Le rôle de la justice internationale pénale pour permettre la poursuite des personnes suspectées du crime de génocide » que nous co-organisons avec nos collègues rwandais. Le Président Emmanuel Macron, en 2021, s'était rendu au Rwanda pour témoigner de la confiance et l'amitié retrouvée entre nos deux pays. C'est cette amitié qui nous amène aujourd'hui à organiser avec vous, la communauté diplomatique et juridique de La Haye, cette 30^e commémoration du génocide des Tutsi du Rwanda. De mai à juillet 1994, le Rwanda a traversé la plus sombre période de son histoire.

Aujourd'hui, je souhaiterais concentrer mon propos sur la mémoire et la justice. La communauté internationale a été le témoin du dernier génocide du XX^e siècle. Ce *kwibuka*, cette commémoration participe à ce travail et ce devoir de mémoire. Le devoir de mémoire, ce n'est pas seulement se souvenir ; c'est se souvenir pour ne pas répéter : « Ceux qui ne peuvent se souvenir du passé sont condamnés à le répéter » (George Santayana). Le devoir de mémoire, c'est également lutter contre le négationnisme. Je pense en particulier aux victimes et survivants, pour lesquels le déni a un impact dramatique sur la guérison et la réconciliation. Aujourd'hui, nous sommes réunis 30 ans après pour tirer les leçons et s'assurer que l'histoire ne se répète pas.

Et parmi ces leçons que nous pouvons tirer, celle de la justice. En réaction à ce génocide qui venait de se produire sous ses yeux, la communauté internationale a créé le Tribunal pénal international pour le Rwanda, plus communément appelé TPIR, basé à Arusha, en Tanzanie. Mis en place le 8 novembre 1994 par le Conseil de sécurité des Nations unies afin de juger les personnes responsables d'actes de génocide des Tutsi au Rwanda, le TPIR a été le premier tribunal international à prononcer un jugement relatif au génocide. Porteur de l'héritage du tribunal de Nuremberg, le TPIR a été pionnier à bien des niveaux, mais les experts ici présents sauront bien mieux que moi vous l'exposer.

La trentième commémoration du génocide est l'occasion de réfléchir sur le système judiciaire international en matière de responsabilisation pour le crime de génocide au cours des trente dernières années. A l'heure où les situations de crises et de conflits se multiplient – donnant lieu à de nouvelles affaires dans les cours de La Haye, y compris celle qui se trouve à deux pas de notre lieu de conférence - , quelles leçons pouvons-nous tirer du génocide des Tutsi du Rwanda ? Et ses leçons, ont-elles été prises en considération dans la lutte contre l'impunité pour le crime de génocide ?

Je reconnais parmi vous des visages familiers de représentants des organisations internationales juridiques et des ambassades à La Haye. Chacun de nous participe à sa manière au devoir de mémoire et au travail de justice. Nous sommes réunis aujourd'hui, en cette 30^e commémoration du génocide des Tutsi du Rwanda, qui nous rappelle que, sans cesse, nous devons lutter contre les crimes internationaux les plus graves, dont le génocide, crime des crimes, et que la lutte contre l'impunité est un travail sans relâche, même 30 ans après les faits.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie, et je remercie tout particulièrement nos distingués intervenants, ainsi que nos interprètes, d'être présents avec nous aujourd'hui pour cette conférence internationale. Je suis certain que cette conférence suscitera des échanges fructueux et sera l'occasion de réfléchir collectivement aux leçons que nous pouvons tirer du travail de justice qui a été réalisé jusqu'à présent.

Merci.